

Image not found or type unknown



Nouveau propriétaire

Par **V.O**, le **06/02/2019** à **05:16**

Bonjour,

Il y a trois j'ai pris un appartement avec état des lieux d'entrée.

Il y a quelques mois le batiment a été racheté par un nouveau propriétaire.

Je voulais savoir s'il été obligé de faire un état des lieux de sortie avec le nouveau si celui ci n'a pas fait lui même un nouvel état des lieux d'entrée.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **06/02/2019** à **06:51**

Bonjour,

Lorsqu'un logement change de propriétaire en cours de bail, le bail se poursuit normalement avec le nouveau propriétaire. Cela ne change rien pour le locataire. Donc oui, toutes les formalités qui auraient été accomplies par l'ancien propriétaire doivent l'être avec le nouveau.